

Cinéma et Industries de l'image - Garantie de crédit pour les industries techniques de l'image et du son

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC offre sa garantie financière aux banques et établissements financiers souhaitant apporter leur concours au financement des industries techniques de l'image et du son.
- La garantie de l'IFCIC constitue une participation en risque dont le bénéficiaire est la banque. Il est fait mention de cette participation en risque (et non d'une caution solidaire) dans les actes liant la banque et l'emprunteur. L'emprunteur ou ses garants ne peuvent en aucun cas en exciper pour contester leur dette.
- Afin de faciliter le financement des besoins en fonds de roulement BFR des prestataires, l'IFCIC intervient sous la forme d'une participation en risque aux côtés des établissements.
- Pour être éligibles, les entreprises doivent remplir les critères suivants :
 - être de droit communautaire,
 - être établies en France,
 - avoir pour principale activité la fourniture de prestations techniques liées au traitement de l'image et du son,
 - réaliser une part significative de leur chiffre d'affaires auprès d'une clientèle de producteurs et de distributeurs d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles éligibles au compte de soutien du Centre National du Cinéma.
- Sont concernées les investissements de financement suivants :
 - les opérations de croissance externe,
 - les investissements immobiliers (acquisition, constructions, travaux),
 - les investissements en équipement,
 - la restructuration et/ou du renforcement du fonds de roulement.

Montant de l'aide

- Les crédits de mobilisation du poste clients (affacturage, cession « Dailly », escompte) sont généralement garantis à hauteur de 50%.

Informations pratiques

- Pour faire une demande de garantie auprès de l'IFCIC, l'établissement de crédit présente à l'IFCIC le dossier de demande de garantie comprenant les documents suivants :
 - la situation de la société : historique, moyens d'exploitation, comptes d'exploitation prévisionnels sur 2 ou 3 ans,
 - les caractéristiques de son poste client : répartition de l'activité, principaux clients et délais de règlement,
 - les documents financiers : balance client datant de moins d'un mois, bilans, comptes de résultats des 3 derniers exercices certifiés par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes,
 - les caractéristiques du financement : forme, plafond, durée, quotité financée, retenue de garantie,

assurance crédit, limite de risque unitaire sur un débiteur ou groupe, durée maximum de crédit initial débiteur, taux de financement, frais et commissions, garanties extérieures, autres conditions particulières.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Dossier de demande de garantie](#) (29/10/2019 - 0.12 Mo)